

Délibération n°DEL-21-1016

Future ZAC "Francazal - Vilagil - Cugnaux" : définition des objectifs et des modalités de la concertation au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi deux décembre à neuf heures vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	64
Procurations :	3
Date de convocation :	26 novembre 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNALTY,

	M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Michel BEUILLE	Véronique BARRAQUE ONNO
M. Jean-Pierre GASC	Christian ANDRE
Mme Annette LAIGNEAU	Sacha BRIAND

Conseillers excusés

Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT
---------------------	--------------------

Délibération n° DEL-21-1016**Future ZAC "Francazal - Vilagil - Cugnaux" : définition des objectifs et des modalités de la concertation au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme****Exposé**

Le secteur « Francazal - Vilagil » se situe sur la commune de Cugnaux. Encadré au sud et à l'ouest par l'avenue du Général Barès (D924A) et, à l'est, par la route de Seysses (D15), il est délimité au nord par les hangars et les pistes de l'aérodrome civil de Francazal.

Historiquement aéroport public puis militaire, la base aérienne BA 101 de Francazal a été désaffectée en 2010, puis officiellement déclassée en mai 2019. La piste ainsi que les hangars avions ont été concédés par l'État à la SETFA, Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, en mai 2014. La friche restante, d'une superficie de 38 hectares, a fait l'objet d'une cession de l'État à Toulouse Métropole en date du 30 janvier 2020.

La future ZAC « Francazal - Vilagil - Cugnaux » est le support métropolitain du développement d'un écosystème des mobilités durables, innovantes et décarbonées en lien avec le programme Vilagil Territoires d'Innovation.

Avec le programme Vilagil Territoires d'Innovation, porté avec le Sicoval, le PETR Portes de Gascogne et un ensemble de partenaires privés et académiques, Toulouse Métropole a été lauréat de l'appel à projets national du programme d'investissement d'avenir « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » en septembre 2019.

Ainsi, Vilagil est un projet de décarbonation et décongestion du territoire, ayant pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles formes de mobilités et d'un développement économique durable. Il se structure autour d'un écosystème public, privé et académique et de trois axes de travail déployés dans 15 projets (9 projets en investissement + 6 projets en subvention) :

- mettre les améliorations technologiques et la donnée au service de la mobilité intelligente et efficiente ;
- faire évoluer les comportements et les usages en positionnant le citoyen au cœur du projet ;
- transformer aux plans écologique et digital les schémas d'organisation des lieux de vie, des lieux d'activité du territoire ainsi que la gestion du trajet domicile-travail.

Le secteur de Francazal présente des opportunités intéressantes pour s'inscrire dans cette dynamique, car disposant notamment d'un écosystème économique favorable. Il a été décidé d'en faire, au travers de l'engagement d'une opération d'aménagement, le lieu emblématique des mobilités durables, innovantes et décarbonées, telles que portées via le programme Vilagil.

Au sein d'un secteur d'étude plus large, le périmètre pressenti pour cette opération d'aménagement, qui sera menée sous la forme d'une ZAC, dénommée « ZAC Francazal – Vilagil - Cugnaux », totalise 38 hectares.

Les objectifs d'aménagement de la future ZAC « Francazal – Vilagil - Cugnaux » sont les suivants :

- accueillir un écosystème varié (public, privé et académique) autour des questions de mobilité du futur et d'énergies décarbonées, en s'appuyant sur la dynamique du programme Vilagil. Il s'agit par exemple d'implanter des structures innovantes ou encore des terrains d'expérimentation ;

- constituer un projet d'aménagement équilibré, convivial et ouvert sur la ville en tenant compte à la fois des impératifs industriels de confidentialité, et des enjeux d'aménités et de services ;
- améliorer les conditions de desserte, échelonnées dans le temps, en fonction de la montée en charge du site ;
- accompagner l'aménagement par un traitement paysager qualitatif, et profiter de l'opportunité de ce projet pour améliorer le cadre de vie au bénéfice des occupants, usagers et riverains ;
- orienter le projet vers les principes de l'économie circulaire.

En tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement couvrant 38 hectares, Toulouse Métropole souhaite partager les réflexions en cours avec les habitants. Comme le prévoient les articles L103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme, Toulouse Métropole est responsable de l'organisation de la concertation dont elle fixe les modalités. Cette concertation, qui pourra également porter, le cas échéant, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée.

La concertation sera menée dans la commune de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole, selon les modalités suivantes :

- parution dans la presse locale d'un avis d'information annonçant la vocation et les objectifs de la future ZAC « Francazal – Vilagil - Cugnaux » ainsi que les modalités de concertation ;
- affichage de l'avis annonçant l'ouverture de la concertation à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- mise à disposition du public d'exemplaires du dossier de concertation ainsi que de registres d'observations respectivement à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- organisation d'au moins une réunion publique de concertation ;
- organisation d'une exposition d'information sur le projet à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet de Toulouse Métropole et mise à disposition d'un registre numérique recueillant les observations et remarques du public ;
- tout autre moyen supplémentaire que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Il est précisé qu'à l'issue de la concertation, un bilan sera établi et fera l'objet d'une délibération. Il indiquera comment auront été prises en compte les remarques, réflexions du public à propos de la future ZAC « Francazal – Vilagil - Cugnaux », en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du 23 novembre 2021,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-1 à L. 103-6,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les objectifs du projet proposés pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Francazal-Vilagil - Cugnaux », tels que détaillés ci-dessus.

Article 2

D'approuver l'engagement de la concertation préalablement à la création de la ZAC « Francazal-Vilagil - Cugnaux ».

Article 3

De retenir les modalités de concertation du public suivantes :

- parution dans la presse locale d'un avis d'information annonçant la vocation et les objectifs de la future ZAC « Francazal – Vilagil - Cugnaux » ainsi que les modalités de concertation ;
- affichage de l'avis annonçant l'ouverture de la concertation à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- mise à disposition du public d'exemplaires du dossier de concertation ainsi que de registres d'observations respectivement à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- organisation d'au moins une réunion publique de concertation ;
- organisation d'une exposition d'information sur le projet à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet de Toulouse Métropole et mise à disposition d'un registre numérique recueillant les observations et remarques du public ;
- tout autre moyen supplémentaire que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Article 4

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes et pièces subséquents.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 06/12/2021

Reçue à la Préfecture le 06/12/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DU PERIMETRE DE FRANCAZAL

Mise à jour le : 03/02/2020



Commune de CUGNAUX

LEGENDE

- Contour Toulouse Métropole
- Périmètre Francazal (38 Ha)
- Autoroute

Echelle : 1/ 168 000 en A4